

Appui au Processus Électoral en Haïti (PAPEH) 2019-2021

Intitulé du projet: Appui au Processus Électoral en Haïti (PAPEH)

Numéro du projet: 00114690

Partenaire de réalisation: PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO

Démarrage: 15 juillet 2019

Achèvement: 30 juin 2021

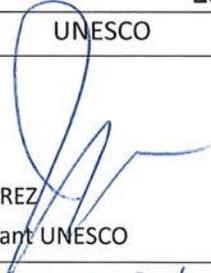
Date de réunion du CAP: 11 juillet 2019

Description succincte		
<p>Les Nations Unies ont apporté leur appui aux élections en Haïti durant plusieurs années à travers de projets d'appui technique, logistique et à la participation des femmes mis en œuvre, notamment, par le PNUD, ONU Femmes, UNOPS et, plus récemment, l'UNESCO. Ce Projet s'inscrit dans la continuité du partenariat en ces agences des Nations Unies et les autorités haïtiennes et les acteurs du processus électoral pour la réalisation de prochaines élections législatives et municipales.</p> <p>Le Projet d'Appui au Processus Electoral en Haïti 2019-2021 apporte des réponses adéquates aux besoins du CEP et autres acteurs du processus à travers l'appui au renforcement des capacités de l'institution électorale, l'appui à l'amélioration de la crédibilité et l'inclusivité du processus électoral en vue de renforcer l'engagement et le leadership politiques des femmes et d'accroître la participation des jeunes aux élections, ainsi que l'appui à la logistique et à la réalisation de différentes opérations électorales que nécessitent les élections.</p> <p>Le Projet a pour objectifs stratégiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assister le CEP afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques appropriées pour une gestion efficace et inclusive du processus électoral ; Assister les acteurs du processus électoral afin de renforcer les capacités techniques et les moyens adéquats pour contribuer à la réalisation des élections crédibles et inclusives Appuyer le CEP afin de renforcer les moyens logistiques et techniques adéquats pour réaliser les opérations électorales de manière efficace 		
<p>Effet auquel contribue le projet (CDD): Les institutions publiques et la société civile améliorent l'état de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision. Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre :</p>	Total des ressources nécessaires :	\$ 27 681 754,32
	Total des ressources allouées :	
	TRAC du PNUD :	\$ 400 000
	Donateur :	
	Gouvernement :	
	Apports en nature :	
	À financer :	\$ 27 281 754,32

Approuvé par (signatures):

Gouvernement	PNUD
Jean Roudy ALY Ministre	Stephanie ZIEBELL Représentante Résidente a.i.
Date : 02/12/19	Date : 20/11/19

Appui au Processus Électoral
en Haïti (PAPEH)
2019-2021

UNOPS	ONU-FEMMES	UNESCO
 Felipe Munevar Représentant UNOPS	 Dede EKOUE Représentant ONU-FEMMES	 Pilar ALVAREZ Représentant UNESCO
Date : 29/8/2019	Date :	Date : 19/08/19

1

SE

Table des matières

I.	Problématique du développement.....	5
II.	Stratégie.....	5
III.	Résultats et partenariats.....	6
1.	Résultats escomptés.....	6
	Produit 1 Les capacités institutionnelles et techniques du CEP sont renforcées pour une gestion efficace et inclusive du processus électoral.....	6
	Produit 2 Les capacités techniques et les moyens des acteurs du processus électoral sont renforcés pour contribuer à la réalisation des élections crédibles et inclusives.....	9
	Produit 3 Les moyens matériels et les capacités techniques du CEP sont améliorés pour réaliser les opérations électorales de manière efficace.....	11
2.	Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.....	14
3.	Partenariats.....	15
4.	Risques et hypothèses.....	15
5.	Implication des parties prenantes.....	16
6.	Coopération Sud-Sud et triangulaire.....	16
7.	Connaissance.....	16
8.	Durabilité et amplification.....	16
IV.	Gestion du projet.....	17
1.	Coût, efficacité et productivité.....	17
2.	Gestion du projet.....	17
V.	Cadre de résultats.....	18
1.	19
VI.	Suivi et évaluation.....	21
VII.	Plan de travail pluriannuel.....	24
VIII.	Modalités de gouvernance et de gestion.....	32
1.	Structure organisationnelle du projet.....	32
2.	Le Comité de Pilotage.....	32
3.	Le Comité Technique ou Cellule technique d'appui au processus électoral.....	33
4.	Rapports financiers et d'activités.....	34
5.	Communication et visibilité.....	34
IX.	Cadre juridique.....	35
X.	Gestion des risques.....	35
XI.	ANNEXES.....	38
1.	Analyse des risques.....	38
2.	Évaluation des capacités :.....	39
3.	Termes de référence du Comité de pilotage du projet.....	39

Liste des abréviations

AD	A déterminer
BEC	Bureau Électoral Communal
BED	Bureau Électoral Départemental
CDD	Cadre de développement durable
CEP	Conseil Électoral
CTV	Centre de Tabulation des Votes
IFES	International Foundation for Electoral Systems
MBV	Membres de Bureau de Vote
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
NAM	Needs Assessment Mission
NDI	National Democratic Institute
OGE	Organisme de gestion des élections
One UN	One United Nations
ONI	Office National d'Identification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNPOL	Composante Police des Nations Unies

I. PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT

Pendant les quinze dernières années, les Nations Unies ont apporté un appui significatif aux autorités haïtiennes dans la réalisation de différentes élections prévues par la Constitution Haïtienne. Plus particulièrement, le PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO ont mis en œuvre à des degrés variés plusieurs projets d'appui qui ont contribué à la réalisation de toutes les élections organisées pendant cette période. Ainsi, un appui technique, opérationnel et logistique a été apporté au CEP, l'ONI et les Archives Nationales en favorisant une approche de cycle électoral visant le renforcement des capacités institutionnelles dans l'objectif d'assurer une meilleure appropriation nationale du processus électoral.

L'inclusion des femmes et des jeunes était toujours au centre de l'appui assuré par les Nations Unies au processus électoral en Haïti pour améliorer leur participation dans le processus électoral et leur présence dans les organes élus. En effet, plusieurs obstacles empêchent les femmes à participer activement au processus électoral. Bien que certains de ces obstacles nécessitent une action au-delà de l'institution électorale, celle-ci a un rôle important à jouer à travers la régulation des processus en vue de prévenir les actes de violence contre les femmes dans les élections et de promouvoir leur participation dans le processus électoral.

Les prochaines élections posent deux défis majeurs aux autorités haïtiennes. Le premier, concerne la capacité de mobiliser les ressources et les capacités nécessaires après le départ de la MINUSTAH en 2017. Le deuxième défi tient à la capacité des acteurs clés du processus électoral à contribuer à la réalisation des élections inclusives et pacifiques sans violence, dont les résultats seraient acceptés par les candidats et qui aboutiraient à investir les élus d'un mandat légitime.

Conscientes de tous ces défis et enjeux, les autorités haïtiennes ont adressé le 25 octobre 2018 une lettre officielle aux Nations Unies sollicitant un appui pour la réalisation de prochaines élections législatives et municipales. Ainsi et en réponse à cette demande, une Mission d'Evaluation des Besoins (Needs Assessment Mission – NAM) composée de la Division d'Assistance Electorale, le Département des Opérations de Maintien de la Paix, le Département des Affaires Politiques et le Programme des Nations Unies pour le Développement, a été déployée à Port-au-Prince du 3 au 7 décembre 2018.

La NAM a conclu dans son rapport final qu'il est important aux Nations Unies d'apporter leur appui aux autorités haïtiennes pour la réalisation de prochaines élections à travers un programme intégré du Système des Nations unies sous la coordination du PNUD dans l'esprit d'une approche One-UN et compte tenu de l'impératif d'appropriation nationale du processus électoral. Ce projet implique les efforts conjugués du PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO pour appuyer le CEP, les autorités haïtiennes et les autres acteurs du processus électoral dans le prochain processus électoral.

II. STRATÉGIE

Le projet d'« Appui au Processus Électoral en Haïti (PAPEH) 2019-2021 » s'inscrit dans la continuité de l'engagement des Nations Unies dans le processus électoral Haïtien. Le projet assurera une coordination efficace de l'appui des agences des Nations Unies au processus électoral et comptera sur la complémentarité des compétences des autres partenaires actifs dans le domaine électoral, comme l'Union Européenne, IFES et NDI.

Le prochain processus électoral en Haïti couvrant les élections législatives et municipales sera essentiel pour la consolidation des acquis démocratiques en Haïti au cours de dernières années. La stratégie du projet consiste à appuyer les principales parties prenantes haïtiennes à réaliser un processus électoral transparent et pacifique. À cet égard, le projet mettra particulièrement l'accent sur la crédibilité et l'inclusivité du processus dans son ensemble. De plus, considérant qu'Haïti a souffert d'un taux de participation extrêmement faible aux élections

sur plusieurs années, le projet travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales pour analyser les raisons de cette tendance chez les hommes, les femmes et les jeunes.

L'Appui aux opérations électorales préconisé par le projet sera précisé en fonction des besoins exprimés par le Gouvernement et le CEP. Ce Projet tient compte aussi des besoins en logistique après le départ de la MINUSTAH en 2017. L'achat de matériels sensibles (bulletins de vote, procès-verbaux), n'est pas prévu à ce stade dans le projet pour permettre aux autorités haïtiennes de définir la modalité par laquelle elles préfèrent gérer cet aspect.

La théorie du changement : La réalisation des élections législatives et municipales crédibles et inclusives conformément au quota électoral de femmes prévus par la Constitution et dont les résultats seraient acceptés par tous les acteurs, permettra : **1) aux citoyens et aux citoyennes** d'exercer leur droit de choisir les responsables politiques du pays d'une manière libre et de continuer à exercer leur pouvoir de contrôle citoyen sur les élus ; **2) aux femmes** d'exercer plus pleinement leur droit de participer sur un pied d'égalité à la gouvernance démocratique et de bénéficier d'une représentation politique plus équitable ; **3) aux élus** de remplir leur mandat légitimement et mettre en œuvre les politiques de développement du pays ; **4) aux institutions** de fonctionner régulièrement et d'accomplir leurs missions respectives conformément aux prescriptions de la Constitution, et **5) au Parlement** de procéder à la réforme de la Constitution initiée en 2017 pour améliorer le système politique Haïtien de manière à mettre fin aux facteurs de complication et de blocage qui accablent l'actuel système et mettre en place les bases d'une meilleure gouvernance démocratique du pays.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

1. Résultats escomptés

Produit 1 Les capacités institutionnelles et techniques du CEP sont renforcées pour une gestion efficace et inclusive du processus électoral

L'assistance électorale sera exécutée par la mise à disposition du CEP d'une expertise pour toute la durée du projet, couvrant le prochain processus électoral et conformément aux besoins exprimés par la CEP. Les experts de l'équipe d'assistance électorale travailleront également avec d'autres acteurs et partenaires intervenant dans le cadre global de l'appui au processus électoral en Haïti.

1.1. Appui à la réforme du cadre juridique et au contentieux électoral

Jusqu'à présent, les élections en Haïti ont été régies par différents textes juridiques successifs adoptés généralement quelques mois avant les élections. Cela a créé une instabilité du cadre juridique électoral et a engendré des effets négatifs pour tous les acteurs ; aussi bien les électeurs, que les candidats et le CEP doivent s'adapter à une nouvelle législation lors de chaque processus électoral. Or, un cadre juridique stable est nécessaire au CEP pour pouvoir améliorer ses règlements et procédures régulièrement et capitaliser les expériences passées et réalisées à l'occasion de chaque processus électoral. Cette composante peut être décomposée en trois résultats spécifiques, à savoir :

- 1) Les règlements et les procédures des élections sont mis à jour ;
- 2) La réforme du contentieux électoral est mise en œuvre ;
- 3) La législation électorale est disséminée.

Une expertise juridique sous forme d'appui technique sera fournie pour faire en sorte que le cadre juridique électoral révisé soit bien aligné sur la Constitution et qu'il contribue à préparer le terrain pour la mise en œuvre de ses dispositions.



1.2. Appui au registre électoral et à la gestion des candidatures

Le Registre électoral est un élément clé du processus électoral. Le PNUD continuera son appui à la Direction de Registre Électoral ainsi qu'à la gestion des candidatures, notamment pour :

- Appui à la mise à jour le Registre Électoral
- Appuyer le CEP dans la préparation, impression et diffusion des listes électorales
- Appuyer le processus d'enregistrement des candidats
- Appuyer le CEP dans la mise en œuvre du système d'identification biométrique des électeurs

1.3. Cartographie des disparités entre les sexes dans le processus électoral

Grâce à l'expérience acquise dans le processus électoral et au rôle crucial qu'il joue dans la conception et la mise en œuvre des politiques électorales, le CEP est particulièrement bien placé pour soutenir une plus grande égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Afin de capitaliser sur cet avantage, une cartographie des disparités entre les sexes sera réalisée en collaboration avec le CEP, afin d'identifier 1) la situation actuelle de la participation électorale des femmes et 2) l'ampleur de l'intégration du genre au sein du CEP. La cartographie portera à la fois sur les bonnes pratiques et les lacunes dans les structures institutionnelles, les processus, les règles et les normes du CEP et aidera à identifier les moyens d'accroître la participation des femmes dans le cycle électoral en cours. Il permettra également d'évaluer le niveau actuel des capacités en matière d'égalité entre les sexes au sein du CEP afin d'éclairer les besoins de formation et de renforcement structurel.

Les résultats de la cartographie fourniront des éléments permettant de formuler des recommandations clés visant à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble de l'institution et dans tous les travaux qu'elle entreprend, ainsi que pour concevoir des interventions spécifiques au genre afin de combler les lacunes. Ces recommandations seront compilées dans un Plan d'action pour l'égalité de sexe au CEP.

1.4. Appui au Centre de formation électorale

Compte tenu des expériences passées, et vu la nécessité d'améliorer les compétences du staff du CEP le PNUD apportera son appui au Centre de formation électorale qui sera créé par le CEP. Cet appui sera défini en fonction des besoins du CEP et compte tenu de potentiel appui donné par d'autres partenaires. Il pourrait porter sur :

- Le développement de l'organigramme du Centre
- Le développement des cours et des modules de formation
- La formation des techniciens formateurs du CEP
- L'appui à l'échange avec d'autres institutions étrangères similaires
- La mise à disposition des publications, manuels et autres ressources de formation de différent type
- La mise à disposition de matériel nécessaire au fonctionnement du Centre

L'appui au Centre de formation électorale contribuera au renforcement des capacités au sein du CEP en assurant une formation adéquate et continue à ses cadres qui permettrait de limiter progressivement le recours à l'assistance technique.

1.5. L'appui à la transmission rapide des résultats

Le Projet apportera un appui technique au processus de transmission des résultats et à sa modernisation selon les choix décidés par le CEP. Cet appui pourrait inclure :

- L'assistance technique et opérationnelle nécessaire au fonctionnement du Centre de tabulation
- des conseils techniques et la réalisation des études permettant au CEP de définir les meilleures options pour la mise en place d'un système de transmission rapide, efficace et sécurisé des résultats
- La formation du personnel du Centre de tabulation
- Le transfert de compétences et des connaissances technologiques aux cadres du CEP afin de renforcer leurs capacités et assurer l'autonomie technique du CEP dans les prochains processus
- La mise à disposition du matériel nécessaire au Centre de tabulation

1.6. Appui à la mise à jour du découpage électoral

La délimitation des circonscriptions électorales actuelle remonte à 2015. Les prochaines élections locales et municipales nécessitent un nouveau découpage des circonscriptions électorales afin d'assurer la représentation adéquate des électeurs et l'équité, ainsi que l'efficacité des opérations électorales à tous les niveaux. L'un des aspects les plus pertinents lié à la nécessité de mettre à jour les circonscriptions électorales pour les prochaines élections locales est le comportement dynamique des circonscriptions dites « villes » qui ne disposent pas d'une définition ou d'un statut juridique.

Pour la réalisation des activités liées à l'appui à la mise à jour du découpage, l'équipe du Projet coordonnera avec le CEP et travaillera avec les autorités concernées, à savoir, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS).

1.7. Appui au développement technologique du CEP Le CEP s'oriente progressivement vers l'utilisation de nouvelles technologies dans la gestion des élections et la modernisation de l'Institution électorale. D'où l'importance du développement technologique auquel le Projet compte apporter un appui dont l'objectif essentiel est de renforcer les capacités au sein du CEP pour atteindre l'autonomie technique dans le domaine. L'appui pourrait porter sur :

- L'assistance à la Direction de technologie de l'information et de la Communication une fois créée par le CEP, y compris la préparation de son organigramme, la formation des cadres, la mise à dispositions du matériel
- L'assistance au développement des programmes et des software nécessaires au travail du CEP
- La formation du staff du CEP en Technologies de l'Information et de la Communication selon les besoins
- Le transfert de compétences et de savoir technologique aux cadres du CEP d'une manière à assurer l'auto-suffisance technique de l'Institution

1.8. Appui au renforcement des capacités de planification du CEP

Le projet travaillera avec la Direction Exécutive et toutes les directions et unités du CEP, notamment l'unité de planification, afin de les préparer aux prochaines élections et d'augmenter la capacité globale à long terme des organes déconcentrés de l'institution électorale, à savoir les Bureaux électoraux communaux (BEC) et les Bureaux électoraux départementaux (BED). Une fois le plan stratégique finalisé au niveau central, le projet aidera le Directeur Exécutif à opérationnaliser et adapter ces plans à l'intention des BED et des BEC. En outre,

les BED et les BEC seront formés et soutenus dans l'élaboration de leurs propres plans opérationnels internes pour l'ensemble du cycle électoral.

Les mesures ciblant des barrières éventuelles à la participation des femmes feront partie du processus de planification et seront intégrées dans ces plans dans la limite des compétences des BEC/ BED. Les mesures relevant d'autres acteurs seront relayées à ceux-ci notamment s'agissant de la PNH.

Produit 2 Les capacités techniques et les moyens des acteurs du processus électoral sont renforcés pour contribuer à la réalisation des élections crédibles et inclusives

2.1. Sensibilisation, éducation civique et promotion d'une plus grande participation démocratique des citoyens, avec un focus sur les jeunes

Le volet Sensibilisation et Éducation civique s'appuiera, entre autres, sur l'expérience acquise par les organisations de la société civile haïtiennes dans ce domaine lors des scrutins des cycles précédents. Des activités visant à renforcer l'éducation civique des femmes, des jeunes en particulier et toute la population en âge de voter, en général, et à faciliter davantage d'occasions pour leur engagement démocratique pacifique et constructif seront priorisées. Tenant compte du degré d'alphabétisation de la population, de l'accessibilité difficile à certaines zones du territoire, les médias (presse, télévision, radios traditionnelles et communautaires, réseaux sociaux, téléphones mobiles, panneaux publicitaires mobiles etc.) ainsi que les campagnes de sensibilisation sur le terrain seront utilisés comme moyens complémentaires pour atteindre un plus grand nombre de la population cible en âge de voter afin de les informer sur les compétences essentielles à l'exercice de leurs droits et devoirs civiques, d'une citoyenneté responsable et à la culture de l'esprit de « non-violence » et du « vivre ensemble » en communauté. De plus, une campagne d'éducation aux médias et à l'information permettra aux citoyens d'évaluer de manière critique les contenus en ligne et hors ligne, d'accroître leurs capacités à maîtriser les médias et l'information et, partant, à réfléchir de manière critique aux informations qu'ils reçoivent par le biais des médias (y compris des médias sociaux), particulièrement à l'ère de la désinformation. Toutes ces initiatives auront l'avantage de créer un climat propice à une meilleure participation et à limiter l'abstentionnisme qui caractérise les élections haïtiennes depuis plusieurs années.

2.2. Renforcement de la communication institutionnelle

La communication institutionnelle aura pour objectif de :

- Renforcer la transparence et la crédibilité et créer une notoriété positive
- Améliorer la communication interne
- Améliorer et développer la communication à travers les médias en activant les cadres de collaboration existants
- Renforcer la gestion des médias sociaux

2.3. Appui aux médias

Le Projet appuiera la mise en œuvre d'une politique d'information et de communication, en vue d'établir, de maintenir et de développer des relations de confiance avec les médias, spécialement avec le pool des journalistes formés sur le processus électoral. Ce pool sera également ciblé par les activités concernant la représentation non stéréotypée des femmes dans le processus électoral. Dans le cadre de la professionnalisation des journalistes pour la couverture des élections, une série de formations leur seront proposées, en vue de les initier au processus électoral et au respect du [*Code de déontologie des médias et des journalistes d'Haïti*](#) ainsi que de nombreux autres guides pédagogiques et pratiques de formation des journalistes en période électorale développés par l'UNESCO en partenariat stratégique avec les plus grandes organisations réputées dans le domaine.

Par ailleurs, le Projet mettra en place une stratégie de sensibilisation sur les effets négatifs de l'usage abusif des réseaux sociaux surtout avec la dissémination rapide des fausses informations et des discours incitant à la haine et à la violence.

2.4. Prévention/gestion des conflits et renforcement du dialogue

L'objectif est de formuler et de mettre en œuvre une stratégie et d'un plan pour soutenir la prévention des conflits, y compris des actions spécifiques pour les jeunes. Cela peut inclure, entre autres, le déploiement de médiateurs sur le terrain pour prévenir et résoudre les tensions qui pourraient survenir pendant le cycle électoral, la surveillance des violations des droits humains pendant les phases du cycle électoral.

2.5. Renforcement des capacités de principales parties prenantes à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives visant à atténuer la violence à l'égard des femmes en politique

La violence contre les femmes dans les processus électoraux (VEFE) constitue une entrave particulière et nécessite des actions spécifiques en matière d'identification, prévention, monitoring et réponse. En coordination avec les acteurs électoraux, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) et la Police Nationale d'Haïti, ONU Femmes assurera la mise en œuvre des actions suivantes :

- a. mise en place et promotion d'un système de référencement permettant l'identification des femmes à risque et favorisant leur orientation vers des services de protection adaptés
- b. appui technique, logistique aux organisations de femmes pour la mise en place d'activités de monitoring des entraves à la participation politique des femmes et violence contre les femmes pendant les élections
- c. assistance pluridisciplinaire aux femmes survivantes de violence dans les contextes électoraux
- d. appui à l'accès à des mesures de protection pour les femmes à risque de VEFE
- e. appui aux organisations de femmes et au MCFDF dans l'organisation de campagnes et activités de mobilisation en vue de renforcer la perception positive du leadership féminin au sein de l'opinion publique et la mobilisation contre la VEFE

2.6. Développement des capacités des femmes candidates

Le renforcement de la capacité de leadership des femmes sera assuré à travers les actions suivantes :

- parrainage des OSC dans les communes pour identifier les femmes leaders aspirant à se lancer en politique à travers la mise en place d'activités de communication et d'identification des femmes leaders dans différents secteurs (listes « Qui est qui ? »)
- Organisation de sessions de dialogue et mentorat entre des femmes déjà engagées en politiques et les femmes aspirant à se lancer dans les processus électoraux
- appui technique aux femmes candidates en matière d'organisation de campagne électorale
- appui technique aux femmes élues en matière de gouvernance, leadership en vue de promouvoir et consolider des modèles de leadership féminin

2.7. Renforcement des capacités des partis politiques à promouvoir l'égalité de genre dans leur fonctionnement et processus de nomination

Ce renforcement sera assuré à travers :

- organisation d'un atelier national de sensibilisation à la violence envers les femmes dans les processus électoraux, y compris le cadre juridique d'Haïti
- élaboration d'une feuille de route pour la parité au sein des partis politiques ciblés pour le renforcement de la représentation de femmes dans les listes électorales
- organisation d'ateliers au niveau départemental sur la violence envers les femmes dans les processus électoraux et la dissémination des objectifs identifiés dans la feuille de route
- appui à l'élaboration de code de conduite et à des déclarations d'engagement au sein des partis politiques
- mise en place d'un programme de mentorat au sein des partis politiques afin de renforcer l'influence des (jeunes) femmes au sein des partis politiques
- appui aux organisations de femmes pour des activités de mobilisation et de communication en matière de parité électoral et mise en œuvre du quota constitutionnel de genre

Produit 3 Les moyens matériels et les capacités techniques du CEP sont améliorés pour réaliser les opérations électorales de manière efficace

3.1. Appui à l'acquisition du matériel électoral

L'Appui à l'acquisition du matériel électoral sera préconisé en fonction des besoins exprimés par le Gouvernement et le CEP. Tous les achats du matériel dans le cadre de Projet, se feront en étroite collaboration avec le CEP et le Bureau d'appui aux achats du PNUD.

3.2. Appui aux BED dans la mise en œuvre des opérations électorales

Le projet portera une attention particulière à l'opérationnalisation et au bon fonctionnement des démembrements territoriaux du CEP. Le projet appuiera la CEP par le recrutement et l'affectation au niveau des départements de Volontaires des Nations Unies (VNU) Spécialistes en Opérations Électorales. Cette coopération technique vise à amener un support aux capacités opérationnelles du CEP dans le domaine de la planification stratégique par l'élaboration de différents plans pour optimiser les compétences professionnelles et la performance globale des Bureaux électoraux tout au long du cycle électoral.

3.3. Appui à la gestion des opérations logistiques électorales

Le CEP a fait plusieurs avancés lors des dernières élections 2015-2017. Par conséquent, il est crucial de tirer parti des résultats déjà obtenus afin d'améliorer le système électoral haïtien. Les activités de renforcement des capacités ciblant les structures au niveau du personnel départemental du CEP qui avait déjà été lancées par l'UNOPS en 2015 pourront continuer selon les directives du Conseil. Cela permettra de mieux équiper et préparer le CEP pour les élections futures, en particulier pour la gestion logistique des opérations électorales. L'accent sera mis sur la planification et la gestion des opérations électorales, le transport, la logistique, et la sécurité. Ces éléments sont essentiels au renforcement général de l'institution. De plus, ceux sont des aspects centraux de toutes les opérations électorales.

Le projet vise également à faire une évaluation et une mise à jour de la cartographie des centres de vote. Cet exercice, supervisé par la Directions des Opérations Électorales, se fera en étroite collaboration avec les BEC et l'objectif de cette activité est de vérifier si les endroits sélectionnés auparavant sont toujours appropriés, analyser le besoin d'ajout et de déplacement de centre de vote. Une analyse de l'état des routes devra être faite avant les élections, afin d'identifier les besoins de transport d'une manière précise. Cet exercice est essentiel pour la préparation des plans de logistiques pour la distribution et la récupération de matérielle électoral.

En particulier, cette composante abordera les aspects suivants:

- Formation au niveau de la logistique électorale
- Formation au niveau de la budgétisation des opérations de logistique
- Activité de cartographie de 1700 centres vote
- Rapport sur l'état des centres de vote

3.4. Renforcement de l'infrastructure électorale

Lors de dernières élections, le CEP avait le support de la MINUSTAH au niveau des infrastructures leur permettant d'exercer les tâches et les opérations électorales dans les 10 départements. Aujourd'hui, le CEP ne dispose aucune infrastructure de de logistique électorale dans les départements. Or, sans cette infrastructure il sera difficile pour l'institution de réaliser les prochaines élections. Par conséquent, l'UNOPS en collaboration avec le CEP identifiera des espaces potentielles dans les 10 départements. En premier, nous ferons emphase sur des espaces publics disponibles dans les départements. Au cas que nous ne trouvons pas d'espace public, nous allons pousser nos recherches au niveau des particuliers/entreprises. Par ailleurs, nous allons faire une évaluation de chaque espace trouvé. Cet exercice aidera le CEP dans sa négociation de prix de location. Finalement, l'UNOPS pourra aussi aider le CEP dans la réhabilitation de leur espace régional.

En particulier, cette composante abordera les aspects suivants :

- Recherche des bases potentielles dans les 10 départements qui pourront contenir les opérations électorales
- Analyse structurelle des endroits potentiels et évaluation des besoins de réhabilitation (si nécessaire)
- Mise en œuvre
- Rapport final

3.5. Préparation et mise en œuvre des opérations logistiques électorales

Lors de la présence de la MINUSTAH en Haiti, la mission prenait en charge plusieurs aspects des opérations électorales, notamment, la livraison des matériels sensibles et non sensibles de Port au Prince aux BED. Par ailleurs, la mission était aussi responsable de la récupération des procès-verbaux après chaque élection. Tous les procès-verbaux étaient récupérés en utilisant les hélicoptères de la mission. Il est certain qu'il faudra de trouver d'autres alternatives pour assurer le transport du matériel sensible, si l'utilisation d'un hélicoptère s'avère impossible. Il est important de souligner qu'un projet pilote avait été suggéré par l'UNOPS et exécuter par la mission lors des dernières élections de 2017.

Lors des prochaines élections UNOPS sera responsable de la distribution et de la récupération des matériaux sensibles et non sensibles dans les 10 départements. Ce travail complexe sera fait en étroite collaboration avec la DOE mais surtout avec les BED et les BEC. Une analyse des états des routes devra être faite avant les élections, afin d'identifier les besoins de transport d'une manière précise. Par conséquent, l'UNOPS pourra faire cette analyse lors de l'activité de cartographie des centres de vote.

Voici la liste des activités qui doivent être mise en place avant les élections :

- Révision de l'inventaire des matériels contenus dans les containers du CEP
- Préparation des plans de distribution pour la livraison des matériaux sensibles et non sensibles dans les BED
- Préparation des plans de distribution et de récupération pour tout le territoire pour les élections
- Préparation des plans de récupération des procès-verbaux après les opération de vote
- Organisation de la stratégie de la sécurisation des convois avec la PNH

Voici la liste d'activités qui sera implémentée pendant la période électorale :

- Envoyer les matériels sensibles et non sensibles dans les 9 départements
- Faire la distribution du matériel dans les centres de vote
- Récupérer le matériel après la journée de vote dans les bureaux de vote
- Envoyer les procès-verbaux des 10 départements au centre de tabulation

Il est important de noter que ces activités dépendent de la sécurité assurée par le Gouvernement Haïtien (à travers la PNH), y compris une patrouille pour chaque convoi lié au mouvement de matériel électoral sensible et non sensible en provenance et à destination de Port-au-Prince, et entre les départements et les centres de vote.

Finalement, lors des dernières élections UNOPS avait fait l'inventaire et le nettoyage des 226 containers du CEP. Une seconde évaluation sera faite, afin de voir les matériels qui pourraient être réutilisés dans les prochaines élections.

3.6 Sécurisation du processus des opérations électorales

Lors des élections de 2015-2017, la MINUSTAH donnait un appui à la PNH au niveau de la planification et la coordination du volet de sécurisation des opérations de logistique électorales. Sans une bonne planification de la sécurisation des convois, il sera impossible de réussir les activités de logistique. Il est important de noter que la sécurisation est et sera assurée sous la responsabilité du Gouvernement Haïtien (à travers la PNH), y compris une patrouille pour chaque convoi liée au mouvement de matériel électoral sensible et non sensible en provenance et à destination de Port-au-Prince, et entre les départements et les centres de vote.

Pour assurer le succès de la sécurisation électorale, une cellule responsable de la sécurisation sera mise en place dont l'objectif sera d'assurer la planification et la coordination avec la PNH. Cette cellule donnera un support à la PNH; il est important de souligner que cette cellule travaillera en étroite collaboration avec la PNH pour la sécurisation au niveau interdépartemental et à l'intérieur des départements. De plus, cette cellule ne sera pas de même niveau de grandeur de celle de la MINUSTAH, mais chaque département aura un appui.

La mise en place de cette cellule au sein des opérations de l'UNOPS, permettra de créer une synergie de travail entre la logistique, la sécurisation, les BED et les BEC. Il est important de se rappeler que l'UNOPS avait travaillé en étroite collaboration avec la PNH lors des élections 2015-2017, et dispose d'une bonne connaissance des défis et des besoins.

En particulier, cette composante abordera les aspects suivants :

- Mise en place d'un plan de sécurisation pour les déplacements du matériel sensible et non sensible de Port-au-Prince aux départements en collaboration avec la PNH
- Mise en place d'un plan de sécurisation des convois aux centres de vote en collaboration avec la PNH
- Mise en place d'un plan de sécurisation des centres de vote en collaboration avec la PNH et le CEP
- Support dans la préparation des budgets départementaux pour les élections

3.7. Appui à la formation du personnel vacataire

Le Projet apportera un appui pour assurer la qualité des formations dispensées au personnel vacataire à travers, notamment, la planification de la formation, le choix de la méthode de formation et de la transmission du savoir et l'élaboration de matériels sensibles et à sa distribution avec la prise en compte des droits des personnes à mobilité réduite dans la formation. Le CEP sera appuyé aussi dans le renforcement de la représentation de femmes parmi le personnel électoral.

3.8. Appui aux activités post -scrutins et à la pérennisation des acquis

Les activités post-scrutins permettront au CEP d'assurer la conservation des acquis matériels et informationnels qui faciliteront la suite du cycle électoral, dans le contexte d'un CEP dorénavant permanent. Ce volet permettra d'assurer le ramassage, l'inventaire et l'entreposage de l'ensemble du matériel électoral recyclable dans les prochaines consultations électorales ; ce qui réduira en conséquence les budgets électoraux.

2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Pour la réalisation des conclusions de la théorie du changement et des résultats escomptés, présentés plus haut, le Projet prévoit la mise à disposition des ressources suivantes :

- Une équipe d'experts nationaux et internationaux dans tous les domaines d'intervention prévus dans ce projet, ce qui permettra d'assurer l'appui technique nécessaire et la mise en œuvre de différentes activités du projet ;
- L'acquisition de différents matériels nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet. L'achat du matériel électoral n'est pas prévu à ce stade, mais le projet pourrait être revu pour inclure ce volet par un accord avec les autorités haïtiennes et les bailleurs de fond.
- Un budget de **27 681 754,32 USD** pour la réalisation de différentes actions prévues dans ce projet. A cet égard, il est préférable que le projet soit un effort commun de plusieurs partenaires, avec l'espoir qu'un certain nombre de donateurs participeront. La stratégie adoptée dans ce cadre est la mise en commun des contributions des partenaires sous la forme d'un Fonds Commun (Basket Fund), qui sera géré par le PNUD sous la supervision d'un Comité de Pilotage du projet composé du CEP, du PNUD, ONU Femmes, UNOPS, UNESCO et des partenaires contribuant au fonds commun.
- Une stratégie de mobilisation des ressources sera définie et mise en œuvre en concertation avec le Gouvernement Haïtien, le CEP et tous les partenaires en fonction des besoins définitifs exprimés par le Gouvernement Haïtien et la contribution nationale au budget électoral global. Cette stratégie tiendra compte de la nécessité de l'appropriation nationale du processus électoral comme recommandé par la NAM, notamment dans un contexte caractérisé par la difficulté de mobilisation des ressources.
- Pour limiter les effets négatifs du retard dans la disponibilité des fonds, le Projet coordonnera avec le CEP pour définir les activités qui seront mises en œuvre en priorité en fonction de leur importance pour le bon démarrage du processus électoral et de la disponibilité des fonds pour les réaliser. Ces activités pourraient inclure, a priori :
 - L'évaluation des besoins en matériel électoral
 - La préparation des textes réglementaires et des procédures pour la mise à jour du cadre juridique des élections
 - L'évaluation et l'amélioration des programmes et des applications informatiques de la direction du registre électoral et du Centre de Tabulation
 - Les études de faisabilité pour l'identification biométrique des électeurs et la transmission rapide des résultats

- Le renforcement des capacités des cadres et du staff permanent du CEP et l'organisation des sessions de formation en fonction des besoins exprimés par le CEP avant le démarrage du processus La préparation de différents plans nécessaires au processus électoral
- L'évaluation de la localisation des centres de vote en fonction des critères définis par le CEP
- La mise à jour du registre électoral

3. Partenariats

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le CEP sera le partenaire essentiel, en plus des autres institutions publiques haïtiennes dont le rôle est indispensable dans la réalisation des élections. Il s'agit notamment des ministères de l'Economie et des Finances, de la Justice et de la sécurité publique, de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, et de la Police Nationale d'Haïti.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités de sensibilisation des électeurs ayant pour objectif d'améliorer la participation aux élections en générale et surtout la participation des jeunes et des femmes sera faite en partenariat avec les organisations des femmes, de la société civiles et les média.

D'un autre côté, ce projet s'inscrit dans la recommandation de la NAM de mettre en avant approche One-UN dans la réalisation de l'assistance technique au prochain processus électoral. Ainsi, les efforts de trois agences, PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO, seront conjugués dans la mise en œuvre de projet afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de leurs actions respectives.

Le partenariat s'étendra aussi aux autres agences des Nations Unies intervenant dans des domaines spécifiques, ainsi que des organisations non-onusiennes qui contribuent habituellement à l'assistance technique internationale. Il s'agit précisément de l'Union Européenne, de l'Organisation des Etats Américains, de la Fondation Internationale de Systèmes Electoraux (IFES), et de l'Institut National Démocratique (NDI).

Le PNUD assurera un rôle moteur dans la coordination des activités de l'assistance électorale afin d'optimiser les ressources et les outils.

4. Risques et hypothèses

- Les hypothèses de ce projet sont les suivants :
 - Les citoyens exercent leur droit de choisir les responsables politiques du pays d'une manière libre et de continuer à exercer leur pouvoir de contrôle citoyen sur les élus ;
 - Les élus sont capables de remplir leur mandat légitimement et mettre en œuvre les politiques nécessaires au développement du pays ;
 - Les institutions fonctionnent régulièrement et accomplissent leurs missions respectives conformément aux prescriptions de la Constitution sans dysfonctionnement ;
 - Le Parlement procède à la réforme de la Constitution initiée en 2017 pour améliorer le système politique Haïtien de manière à mettre fin aux facteurs de complication et de blocage qui caractérisent l'actuel système et mettre en place les bases d'une meilleure gouvernance démocratique du pays

Ces hypothèses ont pour fondement l'ambition du projet à renforcer les capacités institutionnelles du CEP dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et la réalisation de prochaines élections, l'amélioration de la crédibilité du processus électoral et l'appui aux opérations électorales.

Certes, les hypothèses et les objectifs cités plus haut seront confrontés à multiples risques propres au contexte haïtien dont notamment :

1

52

- Le climat politique tendu entre le gouvernement et l'opposition depuis la crise de juillet 2018
- La situation sécuritaire assez difficile au moment où la MINUJUSTH prépare son départ
- Les contraintes budgétaires qui mettent le gouvernement en difficulté pour mobiliser les fonds nécessaires aux élections notamment avec le manque d'intérêt parmi les bailleurs de contribuer au budget électoral
- Le retard dans le vote du budget de l'État ainsi que la nouvelle loi électorale et la loi organique du CEP
- Le retard dans l'émission des Cartes d'Identification Nationale par l'ONI.

5. Implication des parties prenantes

Le CEP est le partenaire essentiel du projet avec qui le PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO travailleront en étroite coordination dans un esprit de collaboration ouverte et constructive. En plus de la coordination stratégique à travers le Comité de pilotage du projet, des modalités de coordination technique et opérationnelle seront mis en place afin d'assurer la bonne exécution de différentes activités du projet et de leur suivi.

Les mêmes mécanismes de coordination seront utilisés avec les autres partenaires du gouvernement haïtien en fonction des besoins du projet, tels que, par exemple, les universités, les barreaux des avocats ou les organes judiciaires.

La coordination avec les organisations des femmes et des jeunes, ainsi que les organisations de la société civile et médias sera assurée par des mécanismes appropriés pour pouvoir réaliser les activités visant à améliorer la participation des citoyens aux élections, ainsi que la représentation des femmes et des jeunes.

6. Coopération Sud-Sud et triangulaire

Une importance particulière sera accordée à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la mise en œuvre de ce projet. Ainsi, les experts du projet contribueront à la concrétisation de la coopération Sud-Sud et triangulaire à travers le partage de leurs expériences acquises dans plusieurs régions et pays du monde, y compris des pays dont le système électoral et le contexte général sont proches de ceux d'Haïti. En outre, des partenariats avec d'autres Organes de gestion des élections (OGE) dont l'expérience pourra bénéficier au CEP sera envisagé.

Dans le cadre de la promotion d'initiatives visant à favoriser la participation des jeunes et des femmes, le PNUD et ONU Femmes mettront également à profit leurs partenariats globaux afin de favoriser des échanges d'expérience et des bonnes pratiques.

7. Connaissance

La mise en œuvre de ce projet s'appuiera sur les leçons apprises des projets passés et des rapports d'évaluation les concernant. Par ailleurs, le CEP aura un rôle actif dans le transfert de compétences dans les domaines indiqués à travers :

- Les différents séminaires, forums et ateliers de formation qui permettront l'échange des expériences et des informations
- Les ateliers de leçons apprises qui seront organisés à la fin du processus
- Les leçons apprises et l'évaluation du Projet qui seront partagés avec le CEP.

8. Durabilité et amplification

La durabilité est un élément essentiel de la stratégie prise en compte lors de la mise en œuvre du Projet. Une évaluation de la durabilité sera effectuée pour s'assurer que les cadres ciblés du CEP sera en mesure d'utiliser

les outils (matériels et logiciels) développés au-delà du soutien offert dans le cadre de Projet. À cet effet, des informaticiens et d'autres experts concernés travailleront de concert avec les experts du Projet pour développer des e-learning et d'autres logiciels, qui serviront l'objectif de renforcement des capacités. Il en sera de même pour les autres domaines couverts par ce Projet.

IV. GESTION DU PROJET

1. Coût, efficacité et productivité

Le projet fera en sorte que les ressources mises à disposition seront utilisées de la manière la plus efficace possible pour produire les effets escomptés à tous les niveaux. Ainsi, en matière de recrutement, l'accent sera mis sur la compétence qui permet d'atteindre les objectifs d'une manière satisfaisante.

Concernant les achats, la règle d'ouverture de la compétition à tous les fournisseurs sera scrupuleusement respectée pour l'achat de tout le matériel électoral qui sera effectué dans le cadre de ce Projet. Par ailleurs, l'approche One-UN, reflété dans ce Projet, permettra d'éviter la multiplication des coûts de gestion de l'appui aux élections et la duplication des efforts.

2. Gestion du projet

Le Projet est conçu dans l'esprit de « One UN » traduit dans ce document de projet qui reflète les priorités programmatiques communes ainsi que la planification conjointe. Les agences partenaires, PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO, coordonneront leurs activités dans l'esprit « One UN » qui n'empêche pas la possibilité, pour une agence particulière, de recevoir un mécanisme de financement parallèle pour financer certaines activités. Dans ce dernier cas, les activités prévues par ce document et financées par un mécanisme parallèle, seront gérées par l'agence concernée selon ses propres procédures.

Les activités financées à travers les fonds de ce projet, transitant par le PNUD, seront gérées par la Modalité de Mise en œuvre Directe (DIM), sous le leadership du PNUD. Ainsi, les règles et procédures du PNUD seront appliquées pour les recrutements, la gestion des ressources humaines, les achats, l'audit et l'évaluation. Les règles et procédures des autres agences seront appliquées lors que le financement transite directement à travers leurs structures financières.

Une équipe intégrée incluant toutes les agences partenaires, dirigée par un Conseiller Technique Principal (CTP) et un Coordonnateur de projet, sera chargée de la mise en œuvre des activités de ce projet. Le CTP aura un rôle d'appui à la coordination à l'ensemble des agences concernées par l'approche « One UN », alors que le Coordonnateur de projet aura la responsabilité de diriger les activités mise en œuvre à travers le PNUD dans le cadre de ce projet sous la supervision du/de la responsable de l'Unité Gouvernance et État de droit du PNUD. Le bureau du PNUD s'assurera que le monitoring du projet ainsi que le recrutement, les rapports et les achats soient parfaitement conformes aux exigences de programmes du PNUD. Le projet développera aussi un cadre de monitoring et d'évaluation (M&E) pour le suivi de l'avancement et des résultats. L'adhésion aux exigences de mise en œuvre des projets sera assurée ainsi que la coordination avec les parties prenantes, la coordination effective avec les bailleurs de fonds et la préparation des rapports dans les délais.

Le bureau du PNUD apportera un appui dans les questions administratives, financières et les achats, et fera les suivis nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les opérations dans les délais prévus par le calendrier électoral. Par ailleurs, l'Unité des achats centralisé à Copenhague pourra, le cas échéant, appuyer les opérations d'achat importantes en fonction des besoins.

Le Projet sera supervisé par le Comité de pilotage qui sera co-présidé par le CEP et le PNUD et dont le Ministère de Planification et de la Coopération Extérieure, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO en feront parties. Des rapports trimestriels et semi-annuels seront soumis à cet égard dans les délais.

V. CADRE DE RÉSULTATS

25

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays :
 Les institutions publiques et la société civile améliorent l'état de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays, y inclus la situation de référence et les cibles :
 Taux moyens de participation aux élections présidentielles, législatives, municipales et locales (ventilés par type d'élection, sexe, âge et zone géographique, dans la mesure du possible)
 Pourcentage de femmes qui occupent des positions de leaders de partis politiques ou un mandat électoral

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Constitution-making, electoral and parliamentary processes and institutions strengthened to promote inclusion, transparency and accountability

Intitulé et numéro Atlas du projet : 00114690-Projet d'Appui au Cycle Électoral en Haïti (PAPEH)

Tableau 1 : Cadre des résultats

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2019	2020	2021	
Produit 1 Les capacités institutionnelles et techniques du CEP sont renforcées pour une gestion efficace et inclusive du processus électoral	1.1 Existence des règlements et des procédures mis à jour pour la tenue des élections et nombre de juges et de cadres intervenant dans le contentieux électoral formés	Règlement et textes de procédures+ Plan de formation sur le contentieux électoral+ Rapport de formation	Non	2019		X		Le Moniteur+ documents du CEP + rapports du Projet
	1.2 Existence d'un plan d'action pour l'égalité des sexes au sein des structures du CEP	L'organigramme des structures du CEP+ Plan d'action pour l'égalité des sexes + rapport d'avancement	Non	2019	X			Rapports et documents du CEP + rapports du projet
	1.3 Existence d'un centre de formation électoral (CFE) opérationnel	TDR du CFE+ Inventaire de biens et équipements+ rapports d'avancement	Non	2019		X		Rapports et documents du CEP + rapports du Projet
	1.4 Existence d'une direction des technologies d'information et de communication (DTIC) opérationnelle et d'un système de transmission des résultats modernisé	TDR de la DTIC + Inventaire des biens et équipements+ Rapports d'avancement	Non	2019		X		Rapports et documents du DTIC + rapports du Projet
Produit 2 Les capacités techniques et les	2.1 Nombre d'institutions ciblées disposant de mécanismes	Rapports d'activités ONU Femmes, PNH et UNPOL organisations de femmes	0	2019	40	60		Rapports d'activités

moyens des acteurs sont renforcés pour contribuer à la réalisation des élections crédibles et inclusives	d'identification et de traitement des cas de VEFE 2.2 Nombre d'organisations de femmes soutenues pour la mise en place de mécanismes de monitoring de la VEFE désagrégré par type de mécanismes et circonscriptions	Rappports d'activités ONU Femmes et partenaires	0	2019	10	15			Analyse des rapports d'activités
	2.3 Nombre de femmes candidates ayant bénéficié d'un accompagnement technique au cours du processus électoral	Rappports d'activités ONU Femmes et partenaires	0	2019	80	40			Analyse des rapports d'activités
	2.4 Pourcentage de partis politiques ciblés disposant d'un plan d'action incorporant des mesures favorables à la participation des femmes dans les élections	Partis politiques et CEP, rappports d'activités	0	2019	40	60			Analyse des rapports des partis politiques et d'activités de ONU Femmes et partenaires
	Produit 3 Les moyens matériels et les capacités techniques du CEP sont améliorés pour réaliser les opérations électorales de manière efficace	3.1 Le niveau d'efficacité de la réalisation des opérations électorales (niveau d'efficacité élevé : disponibilité du matériel électoral avec la qualité requise; niveau d'efficacité moyen : disponibilité du matériel électoral; niveau d'efficacité faible : retard ou indisponibilité du matériel électoral et/ou matériel non conforme) 3.2 Pourcentage de personnel électoral vacataire formé (dont au moins 30% des femmes et 40% des jeunes)	Plan logistique & plan d'achats	Faible	2019	Élevé	Élevé		Documents du CEP +Rappports d'observation électorale+ rappports du Projet
		Document de programme de formation & rappports d'activités	0%	2019		100%		Documents et rappports du CEP+ rappports du Projet	

✓

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans ci-dessous :

- Un suivi à travers des réunions régulières de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) tenues à l'Unité Gouvernance du PNUD. Le CEP et l'UGP présenteront des rapports d'avancement et financiers aux membres du Comité de Pilotage Technique.
- Un rapport final d'exécution axé sur les résultats sera élaboré par le CEP, assisté par l'équipe de l'UGP et soumis à l'appréciation des bailleurs
- Une réunion d'information multipartite sera organisée à la fin du projet pour tirer les leçons apprises. Le projet pourrait faire également l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD et d'une évaluation finale.

Plan de suivi :

Tableau 2 : suivi et évaluation					
Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	CEP, PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	CEP, PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherches activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	CEP, PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO	

Tableau 2 : suivi et évaluation					
Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	CEP, PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		PNUD, ONU Femmes, UNOPS et UNESCO	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les	CEP, PNUD, ONU Femmes, UNOPS & Bailleurs	

Tableau 2 : suivi et évaluation					
Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
	pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.		problématiques mises en évidence.		

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale	AD	AD	AD	AD	AD	AD

g

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Tableau 3 : plan de travail pluriannuel

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année			PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		2019	2020	2021		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
<p>Produit 1 : Les capacités institutionnelles et techniques du CEP sont renforcées pour une gestion efficace et inclusive du processus électoral</p> <p>Marqueur genre :</p>	<p>1.1. Appui à la réforme du cadre juridique et du contentieux électoral</p> <p>a) Mise en œuvre de la réforme du contentieux électoral ;</p> <p>b) Appui à l'élaboration de différents règlements et textes juridiques nécessaires aux processus électoraux, y compris les codes de conduite de partis politiques et autres codes</p> <p>c) Dissémination et vulgarisation de la législation électorale</p> <p>1.2. Appui au registre électoral et à la gestion des candidatures</p> <p>a) Mise à jour du Registre électoral</p> <p>b) Préparation et impression des listes électorales</p> <p>c) Appui à la gestion des candidatures</p> <p>1.3. Cartographie des disparités entre les sexes du CEP</p> <p>a) Réalisation d'une cartographie sur i) la situation actuelle de la participation électorale des femmes, et ii) l'ampleur de l'intégration du genre au sein du CEP (audit de genre)</p> <p>b) Développement d'un plan d'action afin que l'égalité des sexes soit prise en compte dans tous les domaines de l'organisation et à toutes les étapes du processus électoral</p> <p>c) Soutien technique pour l'intégration des recommandations du plan à travers les autres activités sous le Produit 1.</p> <p>1.4. Appui au Centre de formation électoral</p> <p>a) Préparation du cadre juridique et réglementaire du Centre</p> <p>b) Appui logistique et en équipements</p> <p>c) Mise à disposition de l'expertise nécessaire pour le lancement du Centre</p> <p>d) Conception et mise en œuvre d'un programme de formation continue et de certification du staff permanent du CEP</p> <p>e) Préparation et mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités relatifs au genre dans la gestion des élections ainsi que sur la sensibilisation du personnel aux niveaux local et central</p> <p>f) Conception et mise en œuvre d'un programme de formation et de certification des membres de bureau de vote avec priorité dans le renforcement de la connaissance sur la participation des femmes et des jeunes</p> <p>g) Identification au niveau national des enseignants du cycle secondaire, des associations haïtiennes de scouts, des groupes religieux, des fonctionnaires et des organisations de la société civile. Les participants devront être âgés de 18</p>	150 000	300 000	0	PNUD			450 000
		150 000	550 000	0	PNUD			700 000
		50 000	25 000	0	PNUD			75 000
		100 000	190 000	0	PNUD			290 000

	<p>ans ou plus et le projet portera une attention particulière aux femmes et aux personnes à mobilité réduite afin d'assurer l'égalité des chances.</p> <p>1.5. Appui à la Modernisation du système de transmission des résultats</p> <p>a) Mise à jour du cadre réglementaire nécessaire au nouveau système de transmission des résultats b) Evaluation de l'état des lieux et identification de nouvelles solutions existantes pour assurer une transmission rapide des résultats c) Amélioration de l'infrastructure existante d) Mise à disposition d'une expertise technique e) Présentation de différentes options pour l'amélioration de la transmission des résultats, ainsi que le budget estimé pour chacun f) Communication g) Simulation h) Appui technique à la collecte de données et à la production des rapports statistiques ventilés par genre afin d'identifier les disparités entre hommes et femmes dans la participation aux élections</p> <p>1.6. Appui à la mise à jour du découpage électoral</p> <p>a) Dynamisation et renforcement du partenariat interinstitutionnel pour la mise à jour de la carte électorale b) Formation du personnel technique du CEP sur l'utilisation des nouveaux matériels, de nouvelles procédures et nouveaux outils technologiques c) Appui à la création d'une unité de cartographie au sein du CEP d) Equipement et ressources pour l'unité de cartographie e) Mise à jour du cadre légal du découpage électoral f) Communication</p> <p>1.7. Appui au développement technologique au sein du CEP :</p> <p>a) Mise à disposition des capacités technologiques avancées pour favoriser la collaboration, le développement et la gestion des systèmes d'information (DSI) et l'innovation b) Recrutement et formation des ressources humaines indispensables à la prise en charge et à la gestion effective du parc informatique et des ressources technologiques de l'institution électorale c) Mise à disposition des services informatiques favorables à une collaboration efficace entre les employés ainsi que les solutions technologiques innovantes permettant à chaque direction de remplir efficacement sa mission d) Mise en place l'infrastructure technologique nécessaire à une gestion optimale de l'accès aux centres et bureaux de vote capable de garantir le principe « un/e électeur/rice, un vote » e) Mise à disposition des outils nécessaires à la production de statistiques relatives à la participation de la population en temps réel aux élections f) Fournir les outils nécessaires à la production des rapports statistiques sur les élections en temps réel g) Mise en place du cadre normatif pour la gestion des données informatiques</p> <p>1.8. Appui au renforcement des capacités de planification du CEP :</p> <p>a) Préparation d'un plan stratégique pluriannuel du CEP qui servira de cadre intégré et structuré pour la définition de ses missions et de ses objectifs stratégiques</p>	<p>225 000</p> <p>450 000</p> <p>0</p> <p>PNUD</p>				<p>675 000</p>
	<p>165 000</p> <p>15 000</p> <p>0</p> <p>PNUD</p>				<p>180 000</p>	
		<p>100 000</p> <p>200 000</p> <p>0</p> <p>PNUD</p>				<p>300 000</p>
		<p>50 000</p> <p>100 000</p> <p>0</p> <p>PNUD</p>				<p>150 000</p>



	<p>b) Organisation de 10 formations pour le personnel du CEP tout au long du cycle électoral dans les domaines de la planification stratégique et opérationnelle</p> <p>c) Production de documents de stratégie dans les divers domaines du processus électoral (communication, sensibilisation et éducation civique, etc.), ainsi que de guides, manuels et autres outils de renforcement des capacités</p> <p>d) Intégration de l'égalité des sexes dans les documents et outils de planification stratégique, ainsi que dans les politiques et planification stratégique visant à faciliter des actions ciblées en faveur de la participation des femmes</p> <p>e) Elaboration d'un plan logistique et opérationnel</p> <p>f) Mise à disposition des experts en logistique et opérations électORALES</p> <p>g) Renforcement de l'unité en matière de formation en planification électORAle, matériels et outils</p>				
<p>SUIVI</p>					
<p>Produit 2 : Les capacités techniques et les moyens des acteurs du processus électoral sont renforcés pour contribuer à la réalisation des élections crédibles et inclusives</p>	<p>2.1 Campagnes de sensibilisation et d'éducation communautaire pour une meilleure participation citoyenne responsable ciblant toute la population en âge de voter et notamment les jeunes Réalisation d'une étude de base et d'une deuxième étude afin d'évaluer la compréhension du public avant et pendant la mise en œuvre des activités du Projet. Les indicateurs d'évaluation seront conçus pour saisir les points de vue des jeunes et garantir des résultats ventilés par sexe</p> <p>Réalisation d'une étude afin de déterminer les causes de faible taux de participation durant les dernières échéances électorales. Les indicateurs d'évaluation seront conçus pour saisir les points de vue des jeunes et garantir des résultats ventilés par sexe</p> <p>Développement et mise en œuvre d'une stratégie globale de sensibilisation sur la base de l'étude sur la participation</p> <p>Développement d'une campagne d'information et de sensibilisation sur la participation des jeunes aux processus électORAUX</p> <p>Organisation de 10 formations sur la participation des jeunes aux élections et leur engagement civique</p> <p>Elaboration des programmes innovants pour renforcer la sensibilisation des communautés surtout dans les circonscriptions critiques où la participation était faible dans le passé</p> <p>Production et distribution des messages et des matériels didactiques destinés à la sensibilisation du public et à l'éducation des électeurs sur le processus électoral spécialement conçu pour et avec les jeunes</p> <p>Réalisation du monitoring régulier de la diffusion des messages dans les médias</p> <p>Organisation des sessions de formations sur la sensibilisation à l'intention des professionnels des médias, des membres du CEP, des porte-paroles et tout autre fonctionnaire électoral travaillant étroitement avec les médias.</p> <p>Constitution d'un Comité Scientifique sélectif de personnalités nationales reconnues pour leur probité intellectuelle appuyé d'un expert-modérateur international spécialisé en communication et marketing social pour la promotion du changement de comportement en communauté</p> <p>Développement des contenus de messages clés sous-forme modulaire sur plusieurs thématiques appropriées au contexte électoral haïtien concernant les compétences essentielles à l'exercice du civisme, d'une citoyenneté responsable</p>	<p>200 000</p>	<p>900 000</p>	<p>0</p>	<p>PNUD et UNESCO</p>
<p>Marqueur genre :</p>					
	<p>Total partiel pour le produit 1 :</p>				<p>2 820 000 USD</p>



	<p>et à la culture de l'esprit de « non-violence » et du « vivre ensemble » en communauté (en français)</p> <p>l) Traduction en créole des messages clés validés par le Comité Scientifique et assurance-qualité conjointe par le Comité Scientifique en collaboration avec l'Académie Créole</p> <p>m) Transcription et assurance-qualité de la transcription des messages clés (ou compétences essentielles clés) pour une dissémination/diffusion multi-plateformes (presse, télévision, radios, réseaux sociaux, téléphones mobiles, panneaux publicitaires mobiles etc.)</p>	20 000	85 000	0	PNUD	105 000	
<p>2.2. Renforcement de la communication institutionnelle</p> <p>a) Renforcement de la transparence et la crédibilité du CEP par une notoriété positive en améliorant la communication avec les acteurs notamment les partis politiques et les organisations de la société civile</p> <p>b) Renforcement et développement de la communication à travers les médias en améliorant les cadres de collaboration existants</p> <p>c) Appui à la coordination des activités de communication institutionnelle menées par le CEP</p> <p>d) Amélioration de la communication interne du CEP</p>		100 000	300 000	0	PNUD et UNESCO	400 000	
<p>2.3. Renforcement des capacités des médias et des journalistes dans l'accompagnement d'élections justes transparentes et apaisées</p> <p>a) Appui au monitoring des médias sur les informations diffusées tant dans les médias privés que dans ceux de services publics sur le processus électoral et proposer des stratégies d'intervention</p> <p>b) Appui technique aux organes de presse et aux journalistes en termes de formation sur le processus électoral et en équipement</p> <p>c) Organisation de 10 ateliers de travail dédiés aux acteurs des médias sur l'éthique, la déontologie, le cadre juridique et la couverture des élections</p> <p>d) Appui au développement, à la production et à la diffusion du matériel de communication sur les questions de genre dans les élections</p> <p>e) Formation des formateurs de journalistes, en particulier les journalistes d'investigation et des « journalistes multimédias ou journalistes citoyens » actifs sur les réseaux sociaux (notamment les bloggeurs, les animateurs de forum de discussions, « les lead-tweeters » etc.) au « fact checking », à la sécurité dans l'espace numérique et aux normes professionnelles dans la couverture éthique et transparente des élections</p> <p>f) Autonomisation des journalistes par leur formation sur les bonnes pratiques en matière d'éthique et de normes de conduite face à la pression, aux intimidations et aux menaces diverses les poussant à la tentation de manipuler l'information, de convoquer des messages délibérément sensationnels ou d'intoxication sans fondement factuel (NB. Peut inclure un éclairage sur des exemples d'éventuelles mesures non-incitatives mise en œuvre par les pairs dans le cadre des associations de journalistes)</p>		100 000	300 000	0	PNUD	400 000	
<p>2.4. Prévention/gestion des conflits et renforcement du dialogue</p> <p>a) Formulation d'une stratégie et d'un plan pour soutenir la prévention des conflits, y compris des actions spécifiques pour les jeunes</p> <p>b) Formulation d'un modèle de dialogue qui inclut les principaux acteurs du processus</p>		100 000	300 000	0	PNUD	400 000	



<p>c) Organisation de sessions de dialogue entre les parties prenantes et la mise en place de mécanismes de suivi et de prévention des conflits</p> <p>d) Organisations des sessions de formation en techniques de négociation, de médiation, de prévention et de résolution des conflits pour les organisations de la société civile</p> <p>e) Conception, production et diffusion de matériels d'information et de communication et de médias sur la résolution non violente des conflits, dont certains seront spécifiquement destinés aux jeunes</p> <p>f) Déploiement de médiateurs sur le terrain pour prévenir et résoudre les tensions qui pourraient survenir pendant le cycle électoral</p> <p>g) Surveillance des violations des droits humains pendant les phases du cycle électoral</p> <p>h) Fourniture d'informations et de cartes sur la violence électorale à l'égard des femmes.</p>		250 000	150 000	0	ONU Femmes	400 000	
<p>2.5. Renforcement des capacités des principales parties prenantes à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives visant à prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes en politique</p> <p>a) Mise en place et promotion d'un système de référencement permettant l'identification des femmes à risque et favorisant leur accès à des services de protection adaptés</p> <p>b) Appui technique, logistique aux organisations de femmes pour la mise en place d'activités de monitoring des entraves à la participation politique des femmes et violence contre les femmes pendant les élections ;</p> <p>c) Assistance pluri-disciplinaire aux femmes survivantes de violence dans les contextes électoraux</p> <p>d) Appui aux organisations de femmes et au MCFDF dans l'organisation de campagnes et activités de mobilisation en vue de renforcer la perception positive du leadership féminin au sein de l'opinion publique et la mobilisation contre la VEFE</p> <p>e) appui technique au point focal genre du CEP</p>		300 000	150 000	0	ONU Femmes	450 000	
<p>2.6. Renforcement de la capacité de leadership des femmes aspirant à se lancer en politique et élues</p> <p>a) Parrainage des OSC d'arrondissement et / ou communales pour identifier les femmes leaders aspirant à se lancer en politique à travers la mise en place de listes « Qui est qui ? »</p> <p>b) Organisation de sessions de dialogue entre des femmes déjà engagées en politiques et les femmes aspirant à se lancer dans les processus électoraux</p> <p>c) Appui technique aux femmes candidates en matière d'organisation de campagne électorale</p> <p>d) appui technique aux femmes élues en matière de gouvernance, leadership en vue de promouvoir des modèles de leadership féminin</p>		250 000	125 000	0	ONU Femmes	375 000	
<p>2.7. Renforcement des capacités des partis politiques à promouvoir l'égalité de genre dans leur fonctionnement et processus de nomination</p>							

1

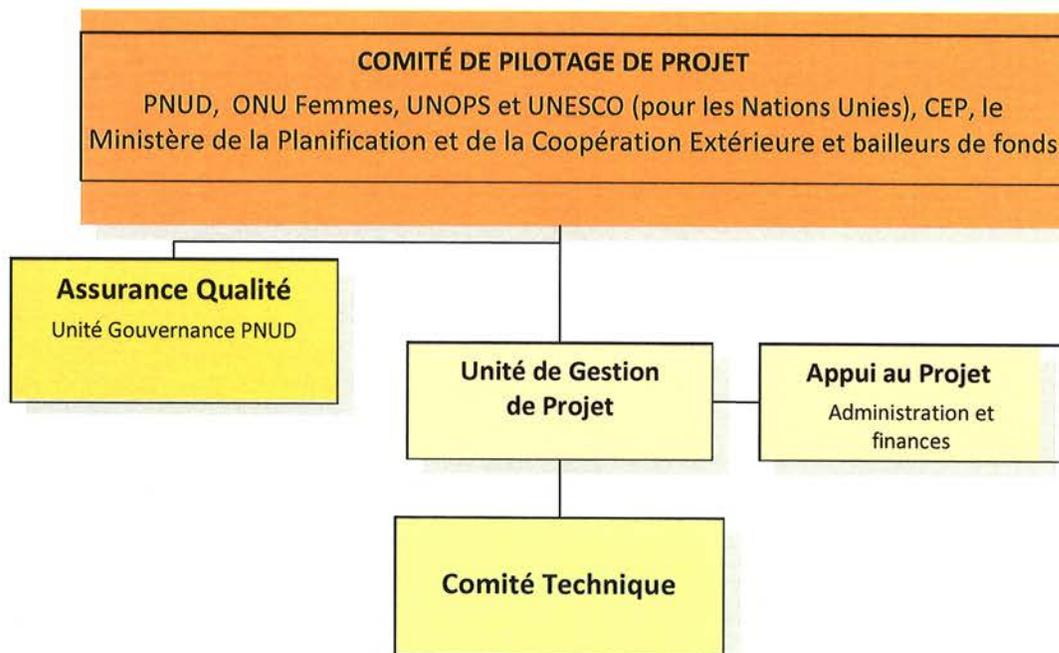
2

VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

1. Structure organisationnelle du projet¹

Etant donné que ce projet sera mis en œuvre sous modalité DIM, le partenaire de mise en œuvre est le Bureau pays du PNUD Haïti. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.

Pour assurer une meilleure coordination et une supervision appropriée de l'appui de la communauté internationale au cycle électoral à Haïti, il est prévu deux mécanismes de coordination : le comité de pilotage et le comité technique.



2. Le Comité de Pilotage

Servant de cadre à la définition des grandes orientations du projet, le Comité de Pilotage assure la coordination des partenaires extérieurs engagés en appui au cycle électoral à travers ce projet. Les membres du Comité de Pilotage seront : Gouvernement (les Ministères impliqués dans le processus), CEP, PNUD, ONU Femmes, UNOPS, UNESCO et l'ensemble des partenaires contribuant au financement du projet One-UN.

Les représentants des autres partenaires extérieurs intervenant sur le plan bilatéral et multilatéral dans le processus électoral participeront aux travaux sans voix délibérative.

Sous la co-présidence du CEP et du PNUD, le Comité de Pilotage adopte le plan d'activités détaillé et se réunit au moins 2 fois par an, mais pourrait en période électorale se réunir une fois tous les mois en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités. En cas de besoin, des réunions ad hoc du Comité de Pilotage peuvent être tenues. La première réunion du comité de pilotage pourra être tenue au démarrage des activités du projet,

¹ Le mot « Projet » dans le cadre de la section « VIII Modalités de gouvernance » de ce document, réfère aux activités financées par des fonds transitant par le PNUD. Toute activité mise en œuvre à travers un financement parallèle à une autre agence, fonds ou programme sera gérée selon les règles et procédures de cette entité.

pour approuver son programme de travail. Les travaux du Comité de Pilotage sont facilités par le Représentant Résident du PNUD, en étroite collaboration avec le CEP.

Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Son coordonnateur, le Coordonnateur de projet, rend compte des activités du projet et informe les participants sur l'utilisation des ressources. Il fait également le point sur l'état d'avancement des activités et les contraintes susceptibles d'en compromettre le bon déroulement.

Le Comité de Pilotage délibère et statue de manière consensuelle (voir TDR du Comité de Pilotage en annexe).

3. Le Comité Technique ou Cellule technique d'appui au processus électoral

En qualité de sous-structure technique et opérationnelle du Comité de Pilotage, le Comité Technique supervise le suivi quotidien des activités du cycle électoral. Il est composé :

- des représentants / points focaux Elections des partenaires extérieurs membres du Comité de Pilotage ;
- des représentants du PNUD, ONU Femmes, UNOPS, et UNESCO
- des représentants du CEP ;
- des experts et consultants électoraux nationaux et internationaux ;
- des représentants des ONG internationales et autres organisations sous régionales, régionales ou internationales participant à l'accompagnement du processus électoral.

Par délégation du Président et sous la coordination du Directeur Exécutif du CEP, le Comité Technique se réunit une fois par semaine pour soutenir les activités et suivre l'avancement du processus électoral. Il assiste le CEP dans l'élaboration du plan opérationnel détaillé des activités, analyse les problèmes techniques éventuels et formule des avis techniques et des recommandations au Comité de Pilotage.

L'Assurance de projet est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle consiste à s'assurer que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient à l'équipe de la composante Gouvernance à laquelle le projet est rattaché. Pour les autres agences, cette assurance sera assurée par le biais de leurs structures respectives.

L'Unité de Gestion de projet du Basket Fund géré par le PNUD est dirigée par le Conseiller Technique Principal (CTP). Il est appuyé dans la mise en œuvre par un Coordonnateur de projet qui es responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du Coordonnateur de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le Coordonnateur de projet est le certificateur sur le budget du Basket Fund géré par le PNUD.

Le Coordonnateur de projet assure la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et est co-responsable de la qualité des résultats du projet. Il est redevable de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

Le Coordonnateur de projet est assisté par une unité technique et une unité administrative.

L'équipe gouvernance du PNUD fournira l'assurance qualité, le suivi programmatique et l'appui technique au projet. D'autres unités du PNUD telles que suivi et évaluation, communication, finances et passation des marchés vont également appuyer le projet autant que nécessaire.

Vu les conclusions de l'évaluation finale du projet précédent, le CTP maintien un rôle stratégique et technique, tout en étant fortement impliqué dans la planification et suivi de la mise en œuvre des activités.

ONU Femmes, UNOPS et UNESCO utiliseront leurs mécanismes de mise en œuvre respectifs plutôt que ceux décrits ci-dessus, en particulier dans les cas où un financement parallèle est accordé en dehors du Basket Fund. Dans ce cas, l'unité de gestion de projet de chaque agence devra rendre compte au Comité de Pilotage et travailler en étroite collaboration avec le CTP et l'équipe de coordination du PNUD.

4. Rapports financiers et d'activités

L'Unité de Gestion du Projet produira des rapports financiers réguliers conformément aux procédures du PNUD, ainsi qu'à l'accord portant établissement du projet et des Accords de Partage des Coûts. Ces rapports périodiques seront présentés aux bailleurs de fonds aux rencontres du Comité de Pilotage.

Les informations pertinentes sur le projet seront mises à la disposition des parties signataires. L'UGP rédigera le Procès-verbal des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux parties signataires dans un délai raisonnable en suivant les réunions. Des rapports périodiques sur l'état d'avancement du processus seront élaborés tous les trois mois indépendamment des rapports particuliers requis par les accords ou conventions de contribution.

L'UGP devra, dans la mesure du possible, concevoir, développer et actualiser un archivage électronique des documents et informations sur le processus électoral en Haïti et le rendre disponible à toutes les parties prenantes. Un site Internet sur le projet pourra être conçu, développé et actualisé.

5. Communication et visibilité

Le PNUD, ONU Femmes, l'UNOPS et/ou l'UNESCO reconnaît l'importance de garantir la visibilité des partenaires contribuant à chaque phase du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet. Ces actions de visibilité viseront trois groupes-clé : la communauté des bailleurs, les décideurs et les bénéficiaires. Elles pourront être spécifiées ultérieurement dans des accords de partage des coûts. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles au budget du projet.

En cas de financement par l'Union européenne, le projet bénéficiera d'un appui continu d'experts issus de la Joint Task Force de la Commission Européenne et du PNUD sur l'assistance électorale (JTF)². Conformément aux directives sur l'assistance électorale (signées par l'Administrateur du PNUD et le Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, disponibles ici), la JTF est mandatée pour guider et soutenir tous les programmes d'assistance électorale de l'ONU financés par l'Union Européenne. Basés à Bruxelles, les experts de la JTF apportent un appui dans la mise en place de projet, le reporting, la communication et la visibilité, ainsi que tout autres questions relatives au projet. Une des activités de la JTF sera l'organisation d'une formation de lancement de projet (« kick-off training ») destinée au personnel du bureau pays du PNUD ainsi que de la délégation européenne afin de les familiariser avec les règles et procédures des deux organisations. De plus, la JTF est mandatée pour développer des sites internet dédiés à chaque projet d'assistance électorale, déployer des missions périodiques de soutien et de suivi dans le pays. Dans le cas où le projet est alimenté par un panier de multiples bailleurs de fonds,

² Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://www.ec-undp-electoralassistance.org>

1

52

le site internet garantira la visibilité de tous les donateurs. Enfin, le projet contribuera régulièrement aux rapports mensuels élaborés par la JTF.

IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent projet sera réalisé par le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures.³

Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe en (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

³ Les fonds versés directement à ONU Femmes, à l'UNOPS et / ou à l'UNESCO sont régis par les réglementations financières, règles, pratiques et procédures respectifs de l'agence.

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
- i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.

- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

1. Analyse des risques

#	Description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Auteur	Date d'identification	Propriétaire	Statut	Dernière mise à jour
1	Non-respect du calendrier électoral	Politique et Opérationnelle	P=4 I = 5	Avis technique au CEP pour minimiser l'impact négatif de tout retard sur l'atteinte des résultats du projet Soutenir le CEP dans l'élaboration d'une stratégie de communication pour expliquer les éventuels retards aux parties prenantes, y compris les candidats potentiels, la société civile et les électeurs	CTP	Avril 2019 Avril 2020	CTP	Stable	Avril 2019
2	Non-respect du cadre juridique des élections	Politique et Juridique	P=3 I = 5	Avis technique de la coopération technique internationale Appui juridique au CEP pour clarifier les problèmes juridiques et explorer des solutions dans le système juridique.	CTP	Avril 2019 Avril 2020	CTP	Stable	Avril 2019
3	La violence pré-électorale ou post-électorale éclate	Sécuritaire	P=5 I = 5	Développer un plan d'urgence avec les parties prenantes concernées. Mener une simulation virtuelle avec les services concernés pour tester le temps de réponse.	CTP	Juillet/Août 2019 Juillet/Août 2020 Juillet	CTP	Stable	Avril 2019
4	Difficultés de logistique et d'opérations entraînent des retards dans la livraison du matériel électoral	Opérationnel	P=3 I=5	Développement de plans logistiques et opérationnels le plus tôt possible Sur la base des leçons apprises après chaque élection, mettre à jour les plans logistiques / opérationnels	CTP	Janvier 2019 Janvier 2020	CTP	Stable	Avril 2019
5	Retour à un climat d'insécurité généralisée	Sécuritaire	P=4 I=5	Suivi de la situation en collaboration avec autorités nationales	CTP	En cours	CTP	Stable	Avril 2019

6	Évènements naturels, ouragans, inondations, glissement de terrain, secousses sismiques.	Environnemental	P= 3 I = 5	Assister le CEP dans le développement d'un plan de contingence en cas de catastrophe naturelle.	CTP	En cours	CTP	Stable	Avril 2019
7	Retard dans le décaissement des fonds	Financier	P= 3 I = 4	Suivi régulier avec les bailleurs et les partenaires techniques	CTP		CTP	Stable	Avril 2019
8	Difficultés de sécurisation et d'accompagnement du transport des matériels électoral	Opérationnel Sécuritaire	P=4 I=5	Planification, coordination et engagement complet de la PNH et appui aux opérations électorales	CTP	EN cours	CTP	Stable	Avril 2019

2. Évaluation des capacités :

La micro-évaluation du CEP effectuée par le PNUD en novembre 2018 a donné les conclusions suivantes :

- Absence d'une politique et procédures de lutte contre la fraude
- Non-conformité de reporting à la CSCCA et à la CNMP
- Absence de procédures de gestion de projets
- Faiblesses de contrôle liées à la structure organisationnelle et au personnel
- Faiblesses dans le système comptable
- Faiblesses dans le système de reporting et de gestion budgétaire
- Absence de procédures de reporting avec les BED et BEC

La conclusion générale de la micro-évaluation est que le niveau de risque global est significatif.

3. Termes de référence du Comité de pilotage du projet.

Comité de Pilotage du Projet

Le Comité de Pilotage est le plus haut organe décisionnel du projet. Il définit les orientations stratégiques du Fonds commun, notamment pour son mode de fonctionnement et sa gestion opérationnelle.

Composition

Le Comité de Pilotage est composé des représentants de ONU Femmes, l'UNOPS et l'UNESCO, du Gouvernement, du CEP et des partenaires extérieurs participant au financement du Basket Fund ou à travers une contribution technique ou matérielle. Le Comité de pilotage a le pouvoir de décider d'inviter d'autres parties, en plus des membres ordinaires, pour assister, ex-officio, aux réunions. Les membres, c'est-à-dire ceux qui allouent un financement au fonds commun ou une contribution technique ou matérielle, seront membres avec droit de vote alors que les autres parties seront des observateurs sans droit de vote.

Le Comité de Pilotage dispose d'un secrétariat assuré par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui rend compte de ses travaux au Comité de Pilotage. L'Unité de Gestion du Projet est animée et coordonnée par le Conseiller Technique Principal (CTP).

Présidence et réunions



Le Comité de Pilotage sera co-présidé par le Président du CEP et le Représentant Résident du PNUD. En outre, le Représentant Résident du PNUD assurera le rôle de facilitateur et de coordonnateur de la programmation et de l'organisation des réunions. Le Comité de Pilotage se réunit au moins deux fois par an mais en période électorale il pourrait se réunir plus fréquemment selon que de besoin.

Responsabilités

Le Comité de Pilotage est chargé de :

- Donner une mise à jour régulière sur le statut de mise en œuvre des activités du projet ;
- Orienter le projet afin d'assurer son bon déroulement en identifiant collectivement des réponses à des éventuels défis, y compris en renforçant le rôle politique collectif du comité à travers des positions communes et consensuelles pendant le cycle électoral ;
- Définir les orientations stratégiques de la mobilisation des financements destinés au Basket Fund ;
- Orienter l'UGP sur la gestion du Basket Fund ;
- Décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du Basket Fund et le fonctionnement de l'UGP, en conformité avec les dispositions du Document de Projet du PNUD ;
- Valider la sélection des évaluateurs et auditeurs externes du projet ;
- Indiquer à l'UGP les actions à entreprendre si des circonstances extérieures ou techniques rendent difficile le respect des délais et des indicateurs de performance d'origine ;
- Superviser l'UGP dans son rôle de Secrétaire du Comité de Pilotage.
- Être informé des autres activités électorales réalisées par les partenaires internationaux et nationaux en dehors du projet pour une meilleure orientation et coordination des appuis.

Prise de décision et Quorum

Les décisions au sein du Comité de Pilotage doivent être prises par consensus et la co-présidence n'organisera un vote qu'en dernier ressort. Il reste entendu également que la décision arrêtée ne devra être contraire aux dispositions d'aucun des accords de financement du projet, ni d'un document ayant fait l'objet d'un consensus. Elle ne pourra porter en outre que sur les modalités de gestion du Basket Fund.

Pour la validité des décisions prises par vote, le quorum est fixé à 75% des membres du Comité de Pilotage, avec au moins deux partenaires extérieurs - membres effectifs disposant du droit de vote – présents.

